

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2871

10 octobre 2014

SOMMAIRE

Aerospace Services S.A	Cheapside S.àr.l
Allianz Global Investors Europe GmbH,	C.M.W. Canadian Mineral Water Develop-
Luxembourg Branch137763	ment S.A
Asferis S.A	C.M.W. Canadian Mineral Water Develop-
Asoro S.A	ment S.A
ATA Pharma S. à r.l	ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l 137771
Atlante Invest S.à r.l	Continental Investment Holding 137789
Barclays Cantal Investments S.à r.l 137768	Coveris Intermediate Holdings S.à r.l 137763
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l 137770	Crealyne Property S.A137774
Barclays Lamorak Investments S.à r.l 137771	DC Préparation S.à r.l137774
BCW Trading	Distrielec S.A
Beim Beichtstull S.à r.l	Dynamic Solutions S.A
Belinda S.A	European Media Holding III S.à r.l 137775
Black Rhino Partners S.A	European Media Holding S.à r.l 137786
BlueBay Funds Management Company	Fondation A.P.E.M.H
S.A	Fourteen Willow S.à r.l
BOP (Principal Place I) S.à r.l	Immobilière Honorine S.A137785
BPT Hansa Lux SICAV-SIF137767	Kneiff Tower S.à r.l
Brandbrew S.A	Mercurio Sicav
BR Gaming Development S.A137772	Mercurio Sicav137765
Bridge Lines S.A	New Affinity Lux S.A
Broadstreet S.à r.l	New Generation Investments Luxem-
Bugy Capital S.à r.l	bourg S.C.A
B&W PGG Luxembourg Canada Holdings	New Rehab Group S.A
137772	Optimilia S.à r.l137808
B&W PGG Luxembourg Finance137767	Orchid First Luxembourg S.à r.l137766
Canadian Mineral Water S.A137769	Ourania Holding S.A
Canadian Mineral Water S.A137766	Project Comm-1 Property III S.à r.l 137795
Captain Luxco 2 S.à r.l	PR Retail Asset II S.àr.l
Carolla Global S.A	TMF Administrative Services S.A137772
Catalyst Alpha 4 S.à r.l	TotalMedia Solutions S.A
	Tradingcity S.A
	WCSCF Finance Sàrl



Aerospace Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129131/9.

(140146746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Bugy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.619.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129199/9.

(140146236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Beim Beichtstull S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 2, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.207.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129205/9.

(140146703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Belinda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129207/9.

(140146633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.654.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129237/9.

(140146203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.654.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129236/9.

(140146202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



BlueBay Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129193/10.

(140146334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Broadstreet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.060.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129198/10.

(140146226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

EXTRAIT

La société a pris note de la démission de l'administrateur Monsieur Richard Neumann avec date effet 13/08/2014.

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2014129229/11.

(140146789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Coveris Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.252.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014129258/11.

(140146494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Allianz Global Investors Europe GmbH, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.855.

Das Verwaltungsreglement des Allianz FinanzPlan 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg.

Allianz Global Investors Europe GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg

Référence de publication: 2014129108/12.

(140146759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Captain Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 160.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014129243/10.

(140146421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Carolla Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong. R.C.S. Luxembourg B 176.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129246/10.

(140147087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

BOP (Principal Place I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.202.

Les comptes annuels pour la période du 24 avril 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2014.

Référence de publication: 2014129223/11.

(140146418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

New Affinity Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 168.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014129640/11.

(140146333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

ATA Pharma S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.553.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juillet 2014 que:

Il a été décidé par l'assemblée générale de révoquer le commissaire aux comptes M. Weda Khoub Mohadjer pour les exercices suivants.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014129154/12.

(140146381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



New Generation Investments Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Senningerberg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.338.

EXTRAIT

En date du 10 août 2014, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

- La société Interaudit S.à r.l., ayant son siège social au 37, rue des Scillas, L-2529 Howald, est nommée réviseur d'entreprises de la société jusqu'à à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129642/13.

(140146160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Mercurio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme **MERCURIO SICAV** Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2014129620/15.

(140146812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Mercurio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.633.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 avril 2014 à 11.30 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2014, il. a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2014:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Pier Paolo SQUILLANTE, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme **MERCURIO SICAV**

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2014129621/26.

(140146813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Asoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 78.103.

Les comptes annuels au 30.04.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129153/9.

(140146266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Canadian Mineral Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.513.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129241/9.

(140147111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

New Rehab Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.003.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2195 du 09 septembre 2008

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129643/11.

(140146716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Orchid First Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.708.593,62.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.572.

Extrait des résolutions de l'actionnaire majoritaire de la société Orchid First Luxembourg S.à r.l. (la «société») du 11 août 2014

- 1. Acceptation de la résignation de Edward Moore, né le 17 mai 1968 à Guildford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St Helier, Jersey, Channel Islands, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 6 août 2014.
- 2. Acceptation de la résignation de James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet le 6 août 2014.
- 3. Acceptation de la nomination de James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 7 août 2014.
- 4. Acceptation de la nomination de James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet le 7 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014129651/25.

(140146740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Atlante Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 172.864.

Autres publications

L'adresse de l'associé et du gérant Monsieur Jérôme Marien, a été transférée au Passatge Maiol 15, 08013 Barcelona (Espagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014129155/13.

(140146992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

BPT Hansa Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 122.072.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 07 mai 2014

L'Assemblée Générale décide de réélire Lars Ohnemus, Alain Heinz et Rüdiger Kimpel en tant qu'administrateurs pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young SA, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour la société BPT HANSA LUX SICAV-SIF

Référence de publication: 2014129226/14.

(140146854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

B&W PGG Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.687.310,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 164.684.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 7 août 2014

En date du 7 août 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Philippe Salpetier, en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 7 août 2014; et
- Monsieur Patrick Moinet, en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 7 août 2014.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de type B de la Société:

- Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 7 août 2014 et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 7 août 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 7 août 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur David S. Black, gérant de type A

Monsieur Andrej Grossmann, gérant de type B

Monsieur Philippe van den Avenne, gérant de type B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

B&W PGG Luxembourg Holdings

Référence de publication: 2014129165/27.

(140146995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Barclays Cantal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 154.380,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.607.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 12 août 2014:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger de son mandat de gérant de la Société prenant effet à la date du 31 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2014129179/18.

(140146891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Cheapside S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.858,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.706.

Par résolutions prises en date du 25 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Erika Neumeier, avec adresse professionnelle au 14, Albrechstrasse, 80636 Munich, Allemagne, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Holger Fritz Eduard Roberts, avec adresse professionnelle au 14, Albrechstrasse, 80636 Munich, Allemagne, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014129268/15.

(140147027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Bridge Lines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.763.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2014

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 3 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017 est composé comme suit:

- REUTER-BONERT Carine, demeurant à 5 rue des champs, L-3332 Fennange
- MATON Luc, demeurant à 117 Bruiloftstraat, B-9050 Gent
- BERGHMANS Koen, demeurant à 3 Wieledreef, B-1981 Hofstade

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017 est M. MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carine REUTER-BONERT

Administrateur

Référence de publication: 2014129231/21.

(140147002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Canadian Mineral Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.513.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129242/9.

(140147112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Centrum Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129252/10.

(140146338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

PR Retail Asset II S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.603.

La Société informe que Monsieur Jonas Mallard a démissionné de son poste de gérant au sein du Conseil de gérance de la Société avec effet au 2 juin 2014 et que Monsieur Russell Perchard a démissionné de son poste de gérant au sein du Conseil de gérance de la Société avec effet au 28 mai 2014.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014128893/13.

(140146074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Asferis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.835.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2014

- 1. L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Max GALOWICH, Jean-Paul FRANK et Dan EPPS de leur mandat d'administrateur.
 - 2. L'assemblée accepte la démission de la société LUX-AUDIT S.A. de son mandat de commissaire.
 - 3. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Ettore MANZI demeurant professionnellement au 12, rue des Trois Cantons, L-8352 Dalhem
 - Madame Manuela MANZI demeurant professionnellement au 12, rue des Trois Cantons, L-8352 Dalhem
 - Madame Simona MANZI demeurant professionnellement au 12, rue des Trois Cantons, L-8352 Dalhem

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

- 4. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire:
- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129152/22.

(140146239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Kneiff Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.102.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire Unique de la société en date du 5 août 2014, les décisions suivantes:

1. Révocation du gérant suivant en date du 9 avril 2014:

Mr. Bernard Bronckart, gérant, employé privé, né le 21 novembre 1966 à Ougrée (Belgique) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Nomination du gérant suivant à partir du 30 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015:

Mme. Constanze Schmidt, employée privé, née le 8 novembre 1976 à Gardelegen (Allemagne) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130734/17.

(140147927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 510.405.240,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 12 août 2014:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger de son mandat de gérant de la Société prenant effet à la date du 31 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2014129180/18.

(140146808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Ourania Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 155.871.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 14 août 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Benoît BAUDUIN et Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateurs de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;
- Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015:
- * (i) Madame Sandrine BISARO née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;
- * (ii) Madame Christelle MATHIEU, née le 1 ^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130240/19.

(140147494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.



BCW Trading, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.309.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129204/10.

(140146303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Black Rhino Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 154.454.

Le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014129219/12.

(140147063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.838.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l.

TMF Administrative Services S.A. / TMF Corporate Services S.A.

- / Signature

Gérant A / Gérant A

Référence de publication: 2014129254/14.

(140146564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Barclays Lamorak Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 385.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.849.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 12 août 2014:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger de son mandat de gérant de la Société prenant effet à la date du 31 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2014129183/18.

(140146259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



TMF Administrative Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 94.030.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

TMF Administrative Services S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2014129040/13.

(140145898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

BR Gaming Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 168.397.

Extrait rectificatif sur dépôt L140144480 du 11 août 2014

Le dépôt numéro L140144480 du 11 août 2014 fait mention de la démission de M. Julien Leleu en tant que délégué à la gestion journalière et de celle de M. Patrick Bosch en tant que directeur général.

Toutefois ce dépôt est erroné; en effet, seul M. Julien Leleu a démissionné.

M. Patrick Bosch occupe donc toujours sa fonction de directeur général de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129227/14.

(140146182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

B&W PGG Luxembourg Canada Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 182.399.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 8 août 2014

En date du 8 août 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Philippe Salpetier, en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 8 août 2014; et
- Monsieur Patrick Moinet, en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 8 août 2014.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de type B de la Société:

- Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 8 août 2014 et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 8 août 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 8 août 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur David S. Black, gérant de type A

Monsieur Andrej Grossmann, gérant de type B

Monsieur Philippe van den Avenne, gérant de type B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

B&W PGG Luxembourg Finance

Référence de publication: 2014129164/27.

(140146994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.736.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129266/9.

(140146895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Dynamic Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 75.976.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014129305/11.

(140146252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

WCSCF Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.445.

Rectificatif pour les dépôts L140119871 et L140129637

Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note que le nom du gérant de classe B, nommé en date du 30 juin 2014 par l'actionnaire unique, s'écrit comme il suit: Monsieur Elliott Rusanow.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014129063/13.

(140145699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Total Media Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 124.318.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 25 Juin 2013 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:
- 1. Madame Sonja Stephanie MEYER, résidant à L-5413 Canach Luxembourg, 14, Scheiffeschgaard;
- 2. Monsieur. Ian Lee MURDOCH, résidant à L-5413 Canach Luxembourg, 14, Scheiffeschgaard;
- 3. Madame Marie Suzette MEYER, résidant à D-54439 Helfant, Allemagne, 8 auf Birken.
- A été réélue aux fonctions d'administrateur délégué de la société:
- * Madame Sonja Stephanie MEYER, résidant à L-5413 Canach, Luxembourg, 14, Scheiffeschgaard
- A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:
- * FICUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie.

Les mandats d'administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129044/21.

(140145382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.



DC Préparation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 16, Zone llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 86.922.

Les comptes Annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques Deltenre

Gérant

Référence de publication: 2014129315/11.

(140146834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Crealyne Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 182.179.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 25 juin 2014

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129287/13.

(140147025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Catalyst Alpha 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.648.

Il est porté à connaissance à qui de droit que Monsieur Onno Bouwmeister a décidé de démissionner de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014129248/14.

(140147073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Distrielec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 154.799.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2013

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, Monsieur LAMBERT Christophe, de Monsieur RIES Charles-Edouard et de Monsieur PETIT Michael ainsi que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur PETIT Michael ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de l'AUXILIAIRE DES P.M.E. SA. (anc.: AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA) inscrit sous le numéro RCSL B 30718 Leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2019 statuant sur l'exercice 2018.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Pour DISTRIELEC SA

Signatures

Référence de publication: 2014129318/16.

(140146370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



European Media Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.232,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 182.025.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of August.

Before Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

APPEARED:

FRIENDS OF INNOVA/5 L.P., a limited partnership, incorporated and existing under Cayman law, having its register seat at 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman and registered at the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number WK-29764 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 30 July 2014 and by virtue of a power of substitution given to him on 5 th of August 2014.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- The present private limited liability company "European Media Holding III S.à r.l." (the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 182025, has been incorporated by deed dated 20 November 2013 and enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 27 January 2014 under number 238. The Articles of Association of the Company have been amended by a deed dated 10 February 2014 and enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" with number 1028 dated 23 April 2014.
- That the share capital of the Company amounts to thirteen thousand two hundred thirty-two euro (13,232.- EUR), represented by thirteen thousand two hundred thirty-two (13,232) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each.
 - That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital.
 - That this appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

- 1. Change of the power of signature of the Board of Managers of the Company;
- 2. Amendment of Article 12 of the Company's Articles of Association taken into account the previous resolution;
- 3. Resignation as category B manager tendered by Mr. Iain HAGGIS and appointment of Mrs. Magdalena PASECKA, as new category B manager in replacement of the category B manager who has resigned;
 - 4. Miscellaneous.

First resolution:

It has been resolved to change the power of signature of the Board of Managers. The Company shall be bound by the joint signature of any A Manager with any B Manager.

Second resolution:

Further to the above resolution, it has been resolved to amend Article 12 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.



The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager and one (1) B manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or (i) by the signature of any special agent to whom general power has been validly delegated by the board of the managers in accordance with article 12 of these Articles or (ii) by the joint or single signature(s) of any persons to whom specific powers has been validly delegated in accordance with article 12 of these Articles."

Third resolution:

It has been resolved to accept the resignation as category B manager of the Company tendered by Mr. Iain HAGGIS with immediate effect and to appoint with immediate effect and for an unlimited period of time Mrs Magdalena PASECKA, born on 9 February, 1978 in Bialystok, Poland, having her professional address at Rondo ONZ 1, 35 floor, 00-124 Warsaw, Poland, as category B manager in replacement of the category B manager who has resigned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le six août

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU

FRIENDS OF INNOVA/5 L.P., un limited partnership de droit des îles Cayman, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès de Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Cayman, sous le numéro WK-29764 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 juillet 2014 et d'un pouvoir de substitution lui donnée le 5 août 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La présente société à responsabilité limitée «European Media Holding III S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 182025, a été constituée par acte reçu en date du 20 novembre 2013 par Maître Martine



SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 238 en date du 27 janvier 2014. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 10 février 2014 par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations avec le numéro 1028 daté du 23 avril 2014.

- Que le capital social de la Société s'élève à treize mille deux cent trente-deux euros (13,232.- EUR), représenté par treize mille deux cent trente-deux (13,232) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.
 - Que la comparante est l'associé unique de la Société, représentant 100% du capital.
 - Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Changement du pouvoir de signature du conseil de gérance de la Société;
- 2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société tenant compte de la décision ci-dessus;
- 3. Démission en tant que gérant de catégorie B de M. Iain HAGGIS et nomination en tant que gérant de catégorie B de Mme Magdalena PASECKA, en remplacement du gérant démissionnaire;
 - 4. Divers.

Première résolution:

Il a été décidé de modifier le pouvoir de signature du conseil de gérance de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres.

Si le président est empêché, sa place sera octroyée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté par un autre gérant du Conseil de Gérance de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A et un gérant B. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un Gérant B ou (i) par les signatures de toute(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs généraux de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance en accord avec l'article 12 des présents statuts ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle des pouvoirs spéciaux de signature auront été délégués en accord avec l'article 12 des présents statuts.»



Troisième résolution:

Il a été décidé d'accepter la démission en tant que gérant de catégorie B de Mr. Iain HAGGIS avec effet immédiat et de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Mrs Magdalena PASECKA, née le 9 février 1978 à Bialystok (Pologne), ayant son adresse professionnelle au 1 Rondo ONZ, 35 ème étage, 00-124 Varsovie, Pologne, en tant que gérant de catégorie B en remplacement du gérant de catégorie B démissionnaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2014. LAC/2014/38052. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131195/184.

(140149041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Fourteen Willow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 189.556.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mts. Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Fourteen Willow S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial,



commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.



The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

- **Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.
 - Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10 th , 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.



Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measure

The first financial year shall begin today and end on 31 st December 2014.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:
- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19 th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Mr. José Correia, private employee, born on 4 th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet.



Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le Fondateur est ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1 est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera "Fourteen Willow S.à r.l.".
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.



Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution.

Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.



Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.



Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1 ^{er} , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Yannick Poos, employée privée, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37065. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131238/392.

(140149187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Immobilière Honorine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 136.937.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 2014 que:

- 1. La liquidation de la Société a été clôturée;
- 2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130134/14.

(140147383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.



European Media Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.889.278,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 171.774.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of August.

Before Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed,

APPEARED:

- 1. European Holding II S.à r.l., with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg with number B 181589, represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 2. European Holding III S.à r.l., with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg with number B 182025, represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 3. MCI.PRIVATEVENTURES FUNDUSZ INWESTYCYJNY ZAMKNIETY SUBFUNDSZ MCI. EUROVENTURES 1.0, a fund, incorporated under Poland law and whose principal place of business is at 53, Emilii Plater, 21 st floor, 00-113 Warsaw, Poland, registered in Warsaw register under the number RFI 347, represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal and a power of substitution given on August 6 th, 2014.

Which powers of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxies and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "European Media Holding S.à r.l.", with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg with number B 171774, has been incorporated by deed dated 23 August 2012 and enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" with number 2645 dated 26 October 2012, hereafter the 'Company'. The Articles of Association of the Company have been lastly amended by a deed dated 10 February 2014 and enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" with number 972 dated 16 April 2014.
- That the share capital of the Company amounts to forty-five million eight hundred eighty-nine thousand two hundred seventy-eight euro (45,889,278.- EUR), represented by forty-five million eight hundred eighty-nine thousand two hundred seventy-eight (45,889,278) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each.
 - That the appearing parties are the current partners of the Company, representing 100% of the share capital.
 - That these appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

- 1. Change of the power of signature of the Board of Managers of the Company;
- 2. Amendment of Article 15 of the Company's Articles of Association taken into account the previous resolution;
- 3. Resignation as category B manager tendered by Mr. Iain HAGGIS and appointment of Mrs. Magdalena PASECKA, as new category B manager in replacement of the category B manager who has resigned;
 - 4. Miscellaneous.

First resolution:

It has been resolved to change the power of signature of the Board of Managers. The Company shall be bound by the joint signature of any A Manager with any B Manager.

Second resolution:

Further to the above resolution, it has been resolved to amend Article 15 of the Articles of Association as follows:

" Art. 15. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 15 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager and one (1) B manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held (Managers' Written Resolutions).

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or (i) by the signature of any special agent to whom general power has been validly delegated by the board of the managers in accordance with article 15 of these Articles or (ii) by the joint or single signature(s) of any persons to whom specific powers has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles."

Third resolution:

It has been resolved to accept the resignation as category B manager of the Company tendered by Mr. Iain HAGGIS with immediate effect and to appoint with immediate effect and for an unlimited period of time Mrs Magdalena PASECKA, born on 9 February, 1978 in Bialystok, Poland, having her professional address at Rondo ONZ 1, 35 floor, 00-124 Warsaw, Poland, as category B manager in replacement of the category B manager who has resigned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le six août.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute

ONT COMPARU

1. European Holding II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 181589,



représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- 2. European Holding III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 182025, représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 3. MCI.PRIVATEVENTURES FUNDUSZ INWESTYCYJNY ZAMKNIETY SUBFUNDSZ MCI. EUROVENTURES 1.0, un fond de placement, constitué en Pologne et sa principale place d'activité est au 53, Emilii Plater, 21 ème étage, 00-113 Varsovie, Pologne, enregistré auprès du Registre de Varsovie sous le numéro RFI 347, représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un pouvoir de substitution donnés sous seing privé le 6 août 2014.

Les dites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «European Media Holding S.à r.l.», ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, avec le numéro B 171774, a été constituée suivant acte reçu en date du 23 août 2012 par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations avec le numéro 2645 daté du 26 octobre 2012, ci-après la 'Société'. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 10 février 2014 par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations avec le numéro 972 daté du 16 avril 2014.
- Que le capital social de la Société s'élève à quarante-cinq million huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-dix-huit euros (45,889,278,- EUR), représenté par quarante-cinq million huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-dix-huit (45,889,278) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.
 - Que les comparantes sont les associés actuels de la Société, représentant 100% du capital.
 - Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Changement du pouvoir de signature du conseil de gérance de la Société;
- 2. Modification de l'article 15 des statuts de la Société tenant compte de la décision ci-dessus;
- 3. Démission en tant que gérant de catégorie B de M. Iain HAGGIS et nomination en tant que gérant de catégorie B de Mme Magdalena PASECKA, en remplacement du gérant démissionnaire;
 - 4. Divers.

Première résolution:

Il a été décidé de modifier le pouvoir de signature du conseil de gérance de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 15.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres.

Si le président est empêché, sa place sera octroyée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté par un autre gérant du Conseil de Gérance de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A et un gérant B. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.



Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres y ayant participé.

Les décisions des gérants sont reprises dans des procès-verbaux signes par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été élu, par tous les gérants présents ou représentés Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue (Résolutions Circulaires des Gérants).

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un Gérant B ou (i) par les signatures de toute(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs généraux de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance en accord avec l'article 15 des présents statuts ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle des pouvoirs spéciaux de signature auront été délégués en accord avec l'article 15 des présents statuts.»

Troisième résolution:

Il a été décidé d'accepter la démission en tant que gérant de catégorie B de Mr. Iain HAGGIS avec effet immédiat et de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Mrs Magdalena PASECKA, née le 9 février 1978 à Bialystok (Pologne), ayant son adresse professionnelle au 1 Rondo ONZ, 35 ème étage, 00-124 Varsovie, Pologne, en tant que gérant de catégorie B en remplacement du gérant de catégorie B démissionnaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2014. LAC/2014/38050. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131197/202.

(140148816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Continental Investment Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.861.

Rectificatif comptes annuels au 31/12/2013

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Référence: L140136406 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 31/07/2013 sera remplacé par une nouvelle version corrigées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014129281/13.

(140146492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Fondation A.P.E.M.H., Fondation.

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, Centre Nossbierg. R.C.S. Luxembourg G 41.

Bilan au 31 décembre 2013 (exprimé en EUR)

Actif		2013 2012
A self language letter (Notes	
Actif Immobilisé	(2)	
Immobilisations corporelles	(3)	25 200 200 00 25 274 274 70
Terrains et constructions		25 300 389,80 25 274 364,70
Autres installations, outillage et mobilier		2 153 075,94 2 498 488,45
Immobilisations corporelles en cours		830 191,02 197 161,15
La Late de Constantina de Constantin		28 283 656,76 27 970 014,30
Immobilisations financières		
Parts dans des entreprises liées	(4)	2 094 090,96 2 094 090,96
Créances sur des entreprises liées	(4)	2 733 496,33 2 995 851,35
Autres prêts		800,00 800,00
		4 828 387,29 5 090 742,31
Actif circulant	<i>(</i> =)	
Créances	(5)	
Autres créances		1 280 120,62 647 981,17
		1 280 120,62 647 981,17
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux,		
chèques et encaisse		9 013 428,98 8 760 698,17
Total Actif		43 405 593,65 42 469 435,95
Passif		
Capitaux propres		
Capital		
Apports de capitaux	(6)	7 886 979,15 7 656 153,69
Résultats reportés		8 713 238,69 8 669 050,99
Résultat de l'exercice		40 266,30 44 187,70
Subventions d'investissement	(6)	24 907 539,78 24 163 254,91
		41 548 023,92 40 532 647,29
Provisions pour risques et charges		
Autres provisions	(7)	5 328,05 3 871,33
Dettes	(5)	
Dettes envers établissements de crédit		18 526,93 9 764,40
Dettes résultant de l'exploitation		145 949,25 245 498,18
Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale		24 691,97 16 537,15
Autres dettes		1 511 274,38 1 429 110,14
		1 700 442,53 1 700 909,87
Comptes de régularisation	(8)	<u>151 799,15</u> <u>232 007,46</u>
Total Passif		43 405 593,65 42 469 435,95
Compte de Profits et Pertes pour l'exercice 20 (exprimé en EUR)	13	
()		2042 2042
	N1 - 4	2013 2012
Duo duite d'avalaitation	Note	25
Produits d'exploitation		105 475 04 407 702 70
Ventes de prestations de services		185 475,91 186 782,68
Subventions d'exploitation		7 026,00 5 661,00
Autres produits d'exploitation	•	291 571,61 200 780,44
		484 073,52 393 224,12



-287 380,60 -3 659,25 -162 731,44 -22 392,49 -407 995,45 -884 159,23 -400 085,71	-15 985,45 -392 876,66 -799 375,90
-162 731,44 -22 392,49 -407 995,45 -884 159,23 -400 085,71	-114 957,00 -15 985,45 -392 876,66 -799 375,90
-22 392,49 -407 995,45 -884 159,23 -400 085,71	-15 985,45 -392 876,66 -799 375,90
-22 392,49 -407 995,45 -884 159,23 -400 085,71	-15 985,45 -392 876,66 -799 375,90
-407 995,45 -884 159,23 -400 085,71	-392 876,66 -799 375,90
-884 159,23 -400 085,71	-799 375,90
-884 159,23 -400 085,71	-799 375,90
-400 085,71	
	407 454 70
	- 4 06 151,78
343 725,87	335 018,25
96 794,74	113 815,74
96 794,74	113 815,74
-1 811,06	-1 464,55
-1 811,06	-1 464,55
94 983,68	112 351,19
38 623,84	41 217,66
1 666, 4 6	3 234,04
-24,00	-264,00
1 642,46	2 970,04
40 266,30	44 187,70
	343 725,87 96 794,74 96 794,74 -1 811,06 -1 811,06 94 983,68 38 623,84 1 666,46 -24,00 1 642,46

Annexe Exercice clôturé au 31 décembre 2013

1. Généralités. La Fondation A.P.E.M.H., dénommée ci-après «la Fondation», a été constituée le 13 juin 1985 suivant acte reçu par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette. Les statuts ont été publiés au Mémorial C W 20 du 25 janvier 1986. Depuis les statuts ont été modifiés et publié au Mémorial C W966 du 23 avril 2013.

Le siège social de la Fondation est établi à L-4002 Esch sur Alzette, Centre Nossbierg.

La Fondation est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans But Lucratif.

La Fondation a pour objet d'établir, de maintenir et de renforcer les contacts entre les parents et les responsables d'enfants et d'adultes mentalement handicapés et de les aider dans la tâche d'éducation desdits handicapés, ainsi que d'améliorer et d'étendre les conditions d'accueil, d'éducation, de formation, de réadaptation et d'intégration sociale et professionnelle des enfants et adultes mentalement handicapés.

2. Principes comptables et règles d'évaluation. Principes généraux

Vu sa forme juridique, la Fondation n'est pas dans l'obligation d'établir les comptes annuels en conformité avec les règles définies par la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Néanmoins, les comptes annuels sont établis volontairement conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises, et plus particulièrement suivant le contrat d'aides et de soins de l'Assurance Dépendance.

La comptabilité est tenue en euros (EUR). Les postes de l'actif circulant et les postes du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de la valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées. Les bénéfices de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation. Les produits et tes charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif à leur prix d-acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire aux taux correspondants à la durée de vie estimée de ces immobilisations. Les taux d'amortissements suivants sont utilisés:

Terrains et constructions:	2,5 % - 15%
Autres installations, outillage et mobilier:	10% - 33%



Lorsque la Fondation considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La Fondation est le propriétaire des immobilisations corporelles qui sont utilisées par l'«Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (A.P.E.M.H.) Hébergement et Services Association sans but lucratif». La charge d'amortissement de l'exercice imputable à cette association est directement déduite des charges d'amortissement de la Fondation, pour être reflétée dans la comptabilité de cette association.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et valorisées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont pratiquées lorsque, de l'avis du Conseil d'Administration, cette participation présente une moins-value à caractère durable.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont pratiquées lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse

Les avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse sont enregistrés à leur valeur nominale.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont enregistrées dès la réception définitive des fonds. Elles sont reprises au compte de Profits & Pertes au même rythme des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

La Fondation détient des immobilisations corporelles subventionnées qui sont utilisées par l'«Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (A.P.E.M.H.) Hébergement et Services Association sans but lucratif». La reprise en produits des subventions de l'exercice imputable à cette association est directement transférée pour être reflétée dans la comptabilité de cette association.

Provisions pour risques et charges

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Elles peuvent également être constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou en exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque période par le Conseil d'Administration qui statue avec prudence, sincérité et bonne foi.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif comprennent les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur. Ils comprennent également les charges et produits relatifs aux programmes et projets qui s'étendent sur plusieurs exercices.

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitations obtenues de la part de différents Ministères figurent sous la rubrique «Subventions d'exploitation».

3. Immobilisations corporelles.

Prix d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2013	42 535 467,06
Augmentation au cours de l'exercice	1 920 807,33
Cessions de l'exercice	-244 062,45
Prix d'acquisition au 31 décembre 2013	44 212 211,94
Corrections de valeur au 1 ^{er} janvier 2013	14 565 452,76
Dotations de l'exercice	1 4 17 838,51
Reprises de l'exercice	-54 736,09
Corrections de valeur au 31 décembre 2013	15 928 555,18
Valeur comptable au 31 décembre 2013	28 283 656.76

La quote-part des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles à charge de l'«Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (A.P.E.M.H.) Hébergement et Services Association sans but lucratif» au titre de l'exercice 2013 correspond à EUR 1 009 843,06, et a été déduite des dotations aux amortissements de l'exercice (total:



EUR 1 417 838,51) faisant ainsi apparaître dans le compte de profits et pertes de l'exercice un solde net de EUR 407 995.45.

4. Immobilisations financières.

a) Parts dans des entreprises liées

a, i a co cano con como con con con con con con con con con co	Coût d'acquisition	Quote part détenue	Capitaux propres au 31.12.2013	Résultat de l'exercice au 31.12.2013
A.P.E.M.H. Société Coopérative	406 966,80	98,50%	593 134,59	235 754,08
Parc Merveilleux S.A	1 687 124,16	95,13%	2 271 572,56	-131 248,69
Prix d'acquisition au 31 décembre 2013	2 094 090,96			
b) Créances sur des entreprises liées				
Valeur nominale au 1 ^{er} janvier 2013				2 995 851,35
Augmentation de l'exercice				-
Diminution de l'exercice				-118 338,70
Reprise de subvention				
Valeur nominale au 31 décembre 2013				2 733 496,33

Les créances sur entreprises liées de EUR 2 733 496,33 comprennent principalement:

- un emprunt d'un montant de EUR 716873,93 portant intérêts qui a été accordé en décembre 2002 pour une durée de 20 ans à la société Parc Merveilleux S.A.;
- un emprunt d'un montant de EUR 294 497,31 portant intérêts qui a été accordé en 2001 pour une durée illimitée à la société A.P.E.M.H., société coopérative;
- un solde des montants dus par la société Parc Merveilleux S.A. que celle-ci a reçus pour le financement du réaménagement et de la modernisation des infrastructures de la société Parc Merveilleux S.A.;
 - les subventions reçues par la Fondation pour comptes des investissements décrits précédemment.
 - 5. Echéances des créances et dettes. Toutes les créances et dettes ont une durée résiduelle inférieure à un an.

6. Capitaux propres.

A. Apports de capitaux	
Dons reçus au 1 ^{er} janvier 2013	7 656 153,69
Augmentation au cours de l'exercice	. 230 825,46
Dons reçus au 31 décembre 2013	7 886 979,15
B. Subventions d'investissement	
Subventions reçues au 1 ^{er} janvier 2013	35 087 983,05
Augmentation au cours de l'exercice	2 038 825,84
Diminution au cours de l'exercice	-30 482,18
Subventions reçues au 31 décembre 2013	37 096 326,71
Corrections de valeur au 1 ^{er} janvier 2013	-10 924 728,14
Dotations de l'exercice	-1 294 540,97
Reprises de l'exercice	30 482,18
Corrections de valeur au 31 décembre 2013	-12 188 786,93
Valeur comptable au 31 décembre 2013	24 907 539,78

La quote-part des reprises de subventions d'investissement au profit de l' «Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (A.P.E.M.H.) Hébergement et Services Association sans but lucratif» au titre de l'exercice 2013 correspond à EUR 806 798,78 et a été déduite de la rubrique « amortissement des subventions d'investissement (reprise) » de l'exercice (total: EUR 1 150524,65) faisant ainsi apparaître dans le compte de profits et pertes un solde net de EUR 343 725,87.

7. Autres provisions. Les autres provisions au 31 décembre 2013 de EUR 5 328,05 (2012: EUR 3 871,33) concernent les provisions pour congés non pris et pour heures à récupérer.

8. Comptes de régularisation Passif.

Le solde de EUR 151 799,15 au 31 décembre 2013 est composé principalement d'avances reçues en relation avec des programmes et projets. Ces programmes et projets ont en principe une durée supérieure à 1 an et sont soldés après leurs décomptes respectifs.



9. Subventions d'exploitation.

•	2013	2012
Subventions Communes	7 026,00	5 661,00
	7 026,00	5 661,00

10. Fonds Social Européen. Au courant de l'exercice 2007, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a informé la Fondation que des fonds, alloués par le passé dans le cadre du Fonds Social Européen à la Fondation, ne seraient pas éligibles dans le cadre dudit projet, et devraient dès lors être remboursés par la Fondation. Le Ministère a réclamé le remboursement, s'élevant à EUR 2553320,72, en début de l'exercice 2008.

La Fondation a introduit auprès du ministère une demande en remise gracieuse de ce remboursement. A ce jour, aucune confirmation écrite de cette remise n'a été reçue. Cependant, le Conseil d'Administration a reçu l'accord oral que la somme précitée ne serait pas à rembourser.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Fondation estime que la constitution d'un passif à concurrence du montant en question n'est pas nécessaire.

11. Personnel employé en moyenne durant l'exercice.

	2013	2012
Salariés	6	3

12. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ou de surveillance. Aucune rémunération n'a été accordée aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013. De même, aucune avance ni crédit n'a été alloué aux membres du conseil d'administration.

13. Composition du Conseil d'Administration.

13. Composidon da Conseil a Administración.	
1 Anen Roland, instituteur	Président
L-4433 Soleuvre, 3B, rue du Château	
2 Gaspar Alain, opticien	Vice-président
L-5355 Oetrange, 15, im Medenpoull	
3 Kihn Paul, fonctionnaire de l'Etat	Secrétaire
L-3232 Bettembourg, 25, rue de l'Eau	
4 Beaumet Carlo, employé privé	Trésorier
L-4482 Soleuvre, 86, rue Michel Rodange	
5 Bechtold Lucien, secrétaire communal	Administrateur
L-9841 Wahlhausen, 2, am Duerf	
6 Bechtold Lucien, secrétaire communal	Administrateur
L-9841 Wahlhausen, 2, am Duerf	
7 Ceccotto Raymond, directeur	Administrateur
L-4031 Esch-Sur-Alzette, 74, rue Zénon Bernard	
8 Dornseiffer Erny, retraité	Administrateur
L-2539 Luxembourg, 199, boulevard Charles Simonis	
9 Federspiel Albert, retraité	Administrateur
L-4026 Esch-Sur-Alzette, 158, route de Belvaux	
10 Kayser Adrien, retraité	Administrateur
L-4781 Pétange, 14, rue Edward Steichen	
11 Kraemer Romain, médecin-dentiste	Administrateur
L-1638 Senningerberg, 40, rue du Golf	
12 Lutgen André, avocat	Administrateur
L-1371 Luxembourg, 47, Val Ste. Croix	
13 Mersch Georges, retraité	Administrateur
L-9221 Diekirch, 130, rue Clairefontaine	
14 Peiffer Marc, médecin	Administrateur
L-2265 Luxembourg, 27, rue de la Toison d'Or	
15 Poensgen-Ginter Margot, sans profession	Administrateur
L-471 0 Pétange, 90, rue d'Athus	
16 Raus Jean-Marie, fonctionnaire de l'Etat	Administrateur
L-5651 Mondorf-les-Bains, 6 A, rue de la Résistance	
17 Schaul-Fonck Gaby, employé privé	Administrateur
L-4973 Dippach, 102, Route de Luxembourg	
_	

137795



18 Schmit Marc, ingénieur Administrateur
L-5446 Schengen, 2-4 Hanner de Schoul
19 Tholl-Hoesdorff Marianne, professeur Administrateur
L-9746 Drauffelt, 21, Welzer-Strooss

20 Wagener François, fonctionnaire de l'Etat L-7433 Grevenknapp, 7 C, Maison

21 Wester Romain, cultivateur Administrateur

L-9837 Neidhausen, 5, leweschtduerf

Budget 2014

Administrateur

Produits d'exploitation	
Ventes de prestations de services	246 000
Subvention d'exploitation	5 000
Autres produits d'exploitation	220 000
	471 000
Charges d'exploitation	- 871 000
Amortissement des subventions (reprise)	344 000
Produits financiers	57 000
Charges financières	- 1 000
Résultat de l'exercice	-
Référence de publication: 2014131235/290.	
(140148757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.	

Project Comm-1 Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 189.531.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of August,

Before, Maitre Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Property III Holding S.à. r.l., a private limited liability company (societe a responsabilite limitee), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg trade and companies register, (the Subscriber)

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette,

by virtue of a power of attorney, given under private seal, on 5 August 2014,

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Project Comm-1 Property III S.àr.I.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.



Section II - Articles of association

Art. 1. Form, Name and Number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Project Comm-1 Property III S.àr.l.".

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

- **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand euro), represented by 50,000 (fifty thousand) ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.
- **Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.
- **Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.
- **Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.



In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.



12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (delegué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of 15 (fifteen) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.



General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than V2 (half) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting.

The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than V2 (half) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least % (three quarters) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on January 1 st and ends on December 31 st of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 (twenty-five) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of 15 (fifteen) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.



After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by more than half of the Shareholders holding % (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

- **Art. 21. Statutory auditor Approved auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An approved auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, the Subscriber hereby declares that it subscribes for the 50,000 (fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 1.-(one euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 50,000.-(fifty thousand euro).

All these shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euro) is made available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

Transitory provision

By way of derogation of article 17 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2014.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the Subscriber

Immediately after the incorporation of the Company, the Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

- 1. the number of managers is set at three;
- 2. the following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:
- Alberto Matta, manager, born on 6 August 1968 in Turin, Italy, with professional address at 36 Bedford Gardens, W8 7EH, London, United Kingdom;
- Gerald Welvaert, manager, born on 15 July 1977 in Uccle, Belgium, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Robert Strietzel, manager, born on 10 September 1975 in Schwerin, Germany, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. that the registered office and the central administration of the Company is set at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same party in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this notarial deed

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.



Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit août,

par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Property III Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le Souscripteur),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le souscripteur, tel que représenté ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts d'une société qu'il déclare établir comme suit:

Section I - Définition

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "Project Comm-1 Property III S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants désigne les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II - Statuts

Art. 1 er . Forme, Dénomination et Nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Project Comm-1 Property III S.à r.l.".

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.



La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des branches, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.
- Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales ínter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.



12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite cidessus

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.



En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compterendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générale.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2. Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote



En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 Décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, Réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par plus de la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

- Art. 21. Commissaire Réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.
- **Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.



Souscription et Libération

Les statuts de la Société étant ainsi établis, le Souscripteur déclare souscrire les 50.000 (cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 50.000,- EUR (cinquante mille euros).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000, (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat de blocage.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 17 des Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution pour se terminer le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

Résolutions du souscripteur

Immédiatement après la constitution de la Société, le Souscripteur pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. le nombre de gérants est fixé à trois;
- 2. les personnes suivantes sont nommées comme gérants pour une durée indéterminée:
- Alberto Matta, gérant, né le 6 août 1968 à Turin, Italie, dont l'adresse professionnelle est au 36 Bedford Gardens, W8 7EH, Londres, Royaume-Uni;
- Gérald Welvaert, gérant, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
- Robert Strietzel, gérant, né le 10 septembre 1975 à Schwerin, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
 - 3. le siège social et l'administration centrale de la Société est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, le 13 août 2014. Relation EAC / 2014/11107. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014130833/620.

(140148435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Tradingcity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 175.722.

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" "TRADINGCITY S.A. SPF" (numéro d'identité 2013 22 03 424), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 175.722, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1058 du 3 mai 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transformation de la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour et modifications subséquentes des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour, de modifier la dénomination sociale en "TRADINGCITY S.A." et en conséquence de:

A) modifier les articles 1 er, 4 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" Art. 1 er. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "TRADINGCITY S.A.".

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

"Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.".

B) supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (\leq 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2014. Relation: CAP/2014/3092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130952/69.

(140148381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.



Optimilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière. R.C.S. Luxembourg B 179.577.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Francis Jean Gilbert VILLEMIN, informaticien, né à Nancy (F), le 17 mars 1966, demeurant à L-3921 Mondercange, 75, Rue d'Esch.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société OPTIMILIA S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 1 ^{er} août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2422 du 1 ^{er} octobre 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution;
- que le capital social de la Société s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS(500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que la partie comparante, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juin 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associé unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 juin 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
 - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-3921 Mondercange, 75, route d'Esch.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. J. G. VILLEMIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33491. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014129661/52.

(140147055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck